

**UNIVERSITÉ DE MONCTON**  
**PRINCIPES DIRECTEURS DU BUDGET**  
**ANNÉE FINANCIÈRE 2015-2016**

La direction de l'Université de Moncton, dans la préparation des budgets de fonctionnement des trois (3) campus pour l'année financière 2015-2016, doit respecter l'objectif d'équilibre budgétaire dans ses opérations régulières afin d'assurer la pérennité financière de l'Université. Malgré les contraintes financières importantes qui exigeront une rationalisation des dépenses, le budget doit également respecter, entre autres, les principes suivants :

1. Prioriser l'investissement dans l'enseignement et en recherche-développement-crétion-innovation et dans les services d'appui académique à la population étudiante.
2. Prioriser l'accès aux études universitaires en gardant au minimum l'augmentation des droits de scolarité et en maintenant un programme d'aide financière pour les étudiantes et étudiants en besoin.
3. Assurer l'investissement dans les domaines stratégiques pour le développement de l'Université à partir d'une rationalisation et d'une priorisation des activités courantes.